

Séance ordinaire du 15 décembre 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°15122025D13

Objet : Nantissement des titres que la commune de Porte-de-Savoie possède au sein de Alp'Cœur Energie au profit de la Caisse régionale du Crédit Agricole des Savoie

Date de la convocation et de l'affichage : 9 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 15 décembre 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET		X		Daniel GALLET
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET		X		Serge GUILLEMAT
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20251215-15122025D13-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON		X		Elodie DA SILVA
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA			X	
Aly DIARRA	X			
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Roger BILLARD

Rapporteur : Caroline LEVANNIER, adjointe en charge des finances, de l'enfance et de la jeunesse

En juillet 2025, la commune de Porte-de-Savoie a pris des parts dans le capital de la société Alp'Cœur Energie qui développe le projet de la centrale photovoltaïque au sol à Alpespace.

Alp'Cœur Energie est amenée à contracter un emprunt pour lequel, en qualité d'actionnaire de la société, la commune de Porte-de-Savoie se voit sollicitée pour un accord de nantissement des 5 actions qu'elle possède au sein de la société au profit de la Caisse régionale du Crédit Agricole des Savoie.

Il est proposé au conseil municipal d'approver le contrat de nantissement des titres et d'autoriser le nantissement des 5 actions possédées par la commune de Porte-de-Savoie en cas de défaillance d'Alp'Cœur Energie vis-à-vis de ces engagements financiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de nantissement proposé par le prêteur ;
- **AUTORISE** le nantissement de 5 titres dont elle dispose au Compte-Titres de la société Alp'Cœur Energie SAS au profit du Prêteur, la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Savoie ;
- **AGREE** en cas de réalisation forcée du nantissement du Compte-Titres de la société Alp'Cœur Energie, le Prêteur, la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Savoie, bénéficiaire du nantissement susvisé en tant que nouvel associé de la société Alp'Cœur Energie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune de Porte-de-Savoie, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 15 DECEMBRE 2025

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance
Roger BILLARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20251215-15122025D13-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2025